

Réf : DCM/2022-84/5.5/05-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 29/11/2022

Notifiée aux élus le : 29/11/2022

Date de l'affichage : 29/11/2022

## SÉANCE DU MERCREDI 05 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le CINQ DÉCEMBRE À 18H00

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS** : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Michel AUSSANNAIRE à P. MAUMÉJEAN  
Cédric BONATO à J. RAMS  
Maryline POUGENC à O. BERTRAND  
Christine DUCHANGE à A. DAMOUR  
Patricia VAN DER LINDE à G. TRAUJLET.

**ABSENT NON-REPRÉSENTÉ** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Janine LHUILLIER

### OBJET :

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

**Rapporteur** : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

### Le Conseil Municipal

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

DÉCISION 62 MARCHÉ D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS CVC

DÉCISION 63 MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC - ÉLABORATION NUANCIERS GAMMES MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE – PSMV

DÉCISION 64 ATTRIBUTION CONCESSION FUNÉRAIRE M. GONNOT

DÉCISION 65 ATTRIBUTION CONCESSION CINÉRAIRE M. JAMMES

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- DÉCISION 66 ATTRIBUTION CONCESSION CINÉRAIRE FAMILLE MONNIER
- DÉCISION 67 RENOUELEMENT CONCESSION FUNÉRAIRE M. DUHART EPOUX CHAPELIER
- DÉCISION 68 AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION PRINTEMPS EN CAMARGUE
- DÉCISION 69 MODIFICATION DES TARIFS À LA LOCATION DE LA CHAPELLE DES CAPUCINS
- DÉCISION 70 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. GROS CHARLES ÉPOUX ALCAIS
- DÉCISION 71 INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE SINISTRE THÉODOSE NATHALIE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 9 décembre 2022

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



Délibération 2022-84	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote
-------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication